



Association Loi 1901
4 chemin des Vignes de la Prunière
44640 Saint-Jean-de-Boiseau

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021 à 20h30, Salle Fréor - Médiathèque

17 personnes étaient présentes à cette Assemblée Générale (1 pouvoir a été donné au Président). Elle a été déclarée ouverte à 20h50 par Thierry Gauchet, Président.

Ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport d'activité présenté par Thierry Gauchet, Président
- Rapport financier présenté par Annie Millet, Trésorière
- Vote des rapports
- Elections au Conseil d'Administration
- Présentation de la Folle Nuit du Conte 2021 par Marc Buléon
- Questions diverses

1 – Rapport d'activités

Thierry Gauchet précise que d'habitude, l'Assemblée Générale se déroule plus tôt dans l'année (mars) mais vu les conditions et contraintes sanitaires liées à la pandémie, il n'a pas été possible de l'organiser sereinement avant d'où cette AG de juin.

T. Gauchet remercie la présence de François Guillaud, élu à la mairie de St-Jean et qui représente le maire empêché.

L'activité de l'année 2020 a été fortement réduite à cause des fortes contraintes sanitaires qui ont entraîné l'annulation de la Folle Nuit du Conte en septembre 2020 et la soirée de soutien prévue en mars 2021.

Concernant le terme « soirée de soutien » Marc Buléon signale que ce terme n'était plus d'actualité aujourd'hui et que peut-être il serait bon de s'orienter vers une formule « soirée conte » avec une vraie programmation et rémunération du (des) artiste(s).

L'histoire de la soirée de soutien vient d'une Folle Nuit du Conte qui avait été désastreuse au niveau des recettes à cause d'un temps continuellement pluvieux au cours de la nuit. Constatant

cet échec et les fonds de l'association, le CA avait décidé d'organiser une soirée de soutien avec 2 artistes (Gigi Bigot et Pepito Matteo) qui étaient intervenus bénévolement, d'où une recette nette qui avait permis à l'association de se renflouer.

D'année en année cette soirée a été répétée et la mairie de St-Jean y a vu un intérêt d'avoir en hiver une manifestation de la sorte, d'où la proposition de Marc Buléon d'en faire une soirée conte avec une programmation.

Afin de drainer un public plus nombreux, il serait nécessaire, peut-être, d'élargir la communication à un rayon plus grand que celui de St-Jean et Le Pellerin.

La soirée de soutien 2020 a bien eu lieu le 6 février 2020 avec Jérôme Aubineau et Basile Gahon (musicien) qui ont présenté le spectacle « Le marchand de fables ». Ce spectacle a attiré 80 personnes pour une marge nette de seulement 244€.

La soirée conte de 2021 sera animée par le même artiste que celui prévu en 2021 : Jacques Combe présentera son spectacle « Dingue de pognon » le vendredi 4 mars 2022.

T. Gauchet demande s'il y a des remarques dans l'assemblée. Pas de remarques.

2 – Rapport financier

Annie Millet commente à l'assemblée le tableau qui a été distribué à chacun (joint à ce compte-rendu).

Effectivement, l'année 2020 a été une année très particulière pour Paroles de Partout car les annulations liées à la crise sanitaire ont entraîné une baisse de 50 % du budget par rapport à celui de 2019 : 13 821 € en 2019 pour 6 899 € en 2020.

Les annulations de 2020 concernent : le stage animé par M. Buléon, la Folle Nuit du Conte et une baisse sensible des cotisations. Le compte de résultat 2020 présente un léger déficit de 55 €

Concernant la subvention de la mairie de St-Jean, pour 2020, Paroles de Partout avait obtenu 5000€ pour l'organisation de la Folle Nuit du Conte. Or cette manifestation ayant été annulée, cette somme n'a pas pu être dépensée en 2020. Aussi, T. Gauchet a rencontré Pascal Pras, le maire de St-Jean, afin de demander que cet argent soit conservé par l'association afin d'organiser la Folle Nuit 2021. Le Maire a donné son accord sur ce point, ainsi cette somme non dépensée apparaît à la ligne « Fonds dédiés » du bilan 2020.

La charge exceptionnelle de 2020 concerne le paiement de 50 % de la location du chapiteau prévu pour la Folle Nuit annulée. Xavier Le Fur (l'Ogre Etoilé) à qui l'association loue le chapiteau a eu, à cause des annulations en série, de très grosses difficultés financières. Le compte de résultat 2020 présente donc un léger déficit de 55 €

Pour l'année 2021, l'association a fait une demande de subvention de 2000€ à la mairie de St-Jean pour essentiellement couvrir les recettes non possibles du stage prévu par M. Buléon. En effet, vu les contraintes sanitaires encore en vigueur, la décision a été prise par le CA de ne pas faire de stage en 2021.

A l'issue de la présentation du rapport financier, il est demandé s'il y a des remarques particulières.

M. Buléon souhaite expliquer la décision d'annuler le stage : il était difficile pour les stagiaires de s'engager très en avance à cause de plusieurs incertitudes concernant les contraintes de voyage surtout pour ceux venant de loin, le port du masque en séance, un éventuel confinement pour les stagiaires venant de pays étrangers, etc.

De plus, il n'était pas du tout certain que le stage ait pu se dérouler dans le château du Pé et enfin, même si Marc avait monté ce stage il n'y aurait eu que 5 ou 6 personnes, ce qu'il ne trouve pas acceptable pour bien mener un stage comme celui-là pour lequel il attend plutôt entre 12 et 15 personnes.

3 – Vote des rapports

- Rapport d'activité : 18 pour – 0 contre – 0 abstention
- Rapport financier : 18 pour – 0 contre – 0 abstention

Les 2 rapports (activité et financier) sont adoptés à l'unanimité.

4 – Elections au Conseil d'Administration

Il n'y a pas d'élections au Conseil d'Administration en 2021 car c'est une année impaire. Des élections auront lieu en 2022.

5 – Présentation de la Folle Nuit du Conte 2021

Elle aura lieu le samedi 11 septembre 2021 de 16h30 à minuit au Château du Pé

Cette Folle Nuit, que certains proposent de baptiser pour une année la Folle (**presque**) Nuit du Conte, va connaître une physionomie bien différente par rapport à celles des années passées.

- Pas de stage possible pour les raisons évoquées par M. Buléon plus haut
- Donc pas d'apéro-conte stagiaires dans les quartiers de St-Jean
- Possibilité d'un spectacle à l'Ecole primaire Badinter (300€). La décision de l'école sera connue dans quelques jours.
- Pas de dortoir possible pour les spectateurs qui voudraient se reposer
- Donc décision d'arrêter la presque folle nuit à minuit avec un début avancé à 16h30
- Pour les artistes, les accès aux chambres et à la cuisine seront autorisés
- Comme la manifestation commence plus tôt, exceptionnellement elle débutera avec un spectacle pour jeune public (4/7 ans)
- La programmation est quasiment la même que celle proposée l'année passée mais avec des arrangements horaires de certains artistes.
- Les intermèdes musicaux devaient à l'origine se faire avec une fanfare qui a été contrainte de se désister. La fanfare du Grand Machin Chose de Trentemoult a été contactée mais n'a pas donné de réponse. Enfin, un big band New Orleans a été contacté et une réponse d'ici la fin du mois de mai est attendue.
- De 20h00 à 21h00, ce sera le moment du grand pique-nique en commun. L'association espère mettre en place une restauration sur place. L'info définitive sera mentionnée sur le flyer à paraître en juillet.
- Etant donné la fin de la manifestation à minuit, il a été décidé de ne pas faire de moment poétique au petit matin. Ce qui avait été prévu au départ ne pouvait plus se faire

notamment à cause du désistement de 2 artistes (chanteuses lyriques). Les installations de dentelles monumentales créées par les « Tisseuses de lien » agrémenteront le site de la Folle Nuit

- Concernant la jauge admissible pour cette nuit du conte, elle est limitée à 65 % de la capacité d'accueil du chapiteau, soit 130 personnes. Se pose alors le problème de la réservation en amont qui sera débattu en comité d'organisation de la manifestation.

Suite à cette présentation, T. Gauchet demande s'il y a des remarques particulières. Pas de remarques de l'Assemblée.

6 – Questions diverses

Personne n'a soulevé de questions diverses dans l'assemblée

Aussi, T. Gauchet clôture l'Assemblée Générale à 21h55 en remerciant les présents de leur participation.

Pièces à joindre à ce CR :

- Le rapport d'activité 2020
- Le rapport financier 2020

PAROLES DE PARTOUT

Assemblée Générale du 16 juin 2021

Rapport d'activité 2020

(Report de l'Assemblée générale prévue en mars 2021)

L'association comptait membres en 2020.

Action réalisée en 2020 :

Une seule action en 2020 en raison des contraintes sanitaires.

- **Soirée de soutien** à la Folle Nuit du Conte du jeudi 6 février 2020 à la salle des Pierres Blanches :
« Le Marchand de Fables » avec **Jérôme Aubineau** conteur et **Basile Gahon** musicien.
Le spectacle a réuni 80 spectateurs dont 2 enfants.
Après le spectacle nous avons partagé boissons, soupes, tartines et gâteaux.

En juin 2020, compte tenu des incertitudes sanitaires, le CA a décidé d'annuler la Folle Nuit du Conte prévue le 12 septembre. Donc pas de stage, pas de spectacle à l'école Badinter et pas de contes apéro avec les stagiaires...une année bien terne !

En 2021 nous devons aussi nous adapter aux contraintes sanitaires pour la Folle Nuit du Conte du 11 septembre 2021.

Le Président
Thierry Gauchet



Le Secrétaire
Charles Casanova



La Trésorière
Annie Millet



ASSOCIATION PAROLES DE PARTOUT

AG DU 16 JUN 2021

COMPTE DE RESULTAT du 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

CHARGES		2020	2019	PRODUITS		2020	2019
60 - ACHATS		927,81	9 292,99	70 - VENTES		1 124,00	7 721,00
Achats de prestations d'activités	700,00		8 443,07	Recettes de billetteries		800,00	2 825,00
Petits matériels	79,80		149,57	Stage et partenariat			3 180,00
Fournitures bar	148,01		700,35	recettes bar		324,00	1 716,00
Fournitures autres							
61 - SERVICES EXTERIEURS		196,77	2 218,49	75 - COTISATIONS DES ADHERENTS		720,00	1 100,00
Location de matériel			2 025,30				
Assurance	196,77		193,19				
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		174,49	1 839,17	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
copies, programmes	124,29		233,86	dons			
Frais de déplacements des conteurs			1 264,00				
Réception, restauration,			286,19				
Frais postaux et téléphone			12,32				
Frais bancaires	50,20		42,80				
65 - DROITS D'AUTEURS ET DE GESTION COURANTE		0,00	375,30	75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Droits d'auteurs			375,30				
Charges diverses							
67 - CHARGES EXCEPT. &/EX ANTERIEUR		600,00		77 - PRODUITS FINANCIERS			
				77 - PRODUITS EXCEPT. & /EX ANTERIEUR			
ENGAGEMENT A REALISER		5 000,00					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		6 899,07	13 725,95	TOTAL DES PRODUITS		6 844,00	13 821,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE			95,05	RESULTAT DEFICITAIRE		55,07	
TOTAL		6 899,07	13 821,00	TOTAL		6 899,07	13 821,00

CONTRIBUTION DU BENEVOLAT

Bénévolat en moyens humains	500,00	2 860,00
secours en nature (repas, hébergement)	100,00	600,00
TOTAL DU BENEVOLAT	600,00	3 460,00

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
COMPTES FINANCIERS	0,00	4 254,77	REPORT A NOUVEAU		
			Excédents antérieurs	4 254,77	4 159,72
Crédit mutuel compte courant	9 088,29	4 180,55	FONDS DEDIES	5 000,00	
Caisse	111,41	74,22	RESULTAT	-55,07	95,05
TOTAL	9 199,70	4 254,77		9 199,70	4 254,77

PAROLES DE PARTOUT 2020 - BUDGETS PAR ACTIVITE

Soirée soutien février 2020

dépenses	
charges artistiques	700
Charges Bar	148
charges d'organisation	32
total	880

recettes		Résultat
Recettes billetterie	800	
recettes Bar	324	
Dons		
	1 124	244

Vie associative

dépenses	
charges de fonctionnement	419
charges excep/ 50% loc chapiteau	600
total	1 019

recettes		Résultat
cotisations des adhérents	720	
	720	-299